COMMUNE D'AYHERRE

DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté municipal n° 2023 - 4

Demande déposée le 27/07/2023 Complétée le : 15/09/2023

Demande affichée le 27/07/2023

Par: Monsieur LOYATHO TXOMIN

Demeurant à : 200 Oihanarteko bidea

64240 Ayherre

Pour : rénovation de l'intérieur de la maison avec la création

d'ouvertures

Sur un terrain sis : 200 Oihanarteko bidea

Références cadastrales : d 0106, d 0105, d 0107, d 0104

Nº DP 064 086 23B0016

Destination: habitation

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 09/08/2023,

Vu le dépôt des pièces manquantes demandées en date du 15/09/2023,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020, modifié en date du 21/05/2022,

Vu le règlement de la zone A,

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

AYHERRE, le 21

Le Maire,

Arño GASTAMBID

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT